



Incident survenu lors de mon stage

Par **Kamelia84**, le **16/12/2010 à 14:19**

Bonjour,rnrnrnDans le cadre de ma formation, j'ai effectuer un stage en entreprise, qui ne c'est pas très bien passé. J'ai maladroitement abîmé un appareil, puis la responsable ma exigé de le lui remboursé, chose que j'ai faite (sans réfléchir !!) et que je n'aurai pas dûrnrnPuis, elle ma certifier, que dès que son assurance allais lui rembourser son appareil (qui étais bien attendu entièrement assurer) et bien qu'elle allais me rendre mon argent. Sauf que depuis je n'ai plus eu de nouvelles, j'ai chercher à la contacter à plusieurs reprises, téléphone, courrier, je me suis même déplacer etc..... rien !!!rnrnJusqu'au jour, ou elle a enfin répondu en me menacent de ne plus la contacter, ni de venir à sont lieu de travail sinon elle porterais plainte pour harcèlement !!!rnrnJ'ai essayer de m'arranger à l'amiable, mais apparemment ça na pas fonctionner, vu qu'elle voulais déposer plainte contre moirnrnrnQue dois je faire désormais ?? contacter l'inspection du travail ?? l'assigner en justice ??rnrnMoi je veux seulement récupéré mon argent mais elle ne veut pas coopéré !!rnrnMerci de me répondre

Par **corima**, le **16/12/2010 à 17:02**

Bonsoir, qu'est ce que c'etait comme appareil et combien lui avez vous remboursé. En especes ou en cheque ?

Par **Kamelia84**, le **16/12/2010 à 17:21**

C'étais un appareil de soin pour visage, c'est moi même qui me suis déplacer à la boutique pour acheter cette appareil d'une valeur de 233€ !! j'ai régler en espèce.rnrnPar contre la

facture je l'est remise à la responsable, j'aurai du faire une copie avant de le lui donner. rnrnJe vais me déplacer au magasin, pour essayer de récupérer un duplicata de la facture !! j'espère qu'ils me la remettront, car elle est au nom de l'institut de beauté, ou j'ai fait mon stage

Par **corima**, le **18/12/2010** à **00:15**

Bonsoir, vous avez payé ce matériel en espèces en demandant une facture au nom de l'institut de beauté !!! Maintenant, c'est votre parole contre la sienne, elle a toutes les preuves en main que c'est elle qui a payé cet appareil, et vous aucune preuve de l'avoir fait.rnrnIl fallait faire une facture à votre nom et payer en chèque. Si ça se trouve, elle s'est même fait rembourser par son assurance.rnDesolée de vous dire ça, mais ça va être très très difficile de vous faire rembourser

Par **Kamelia84**, le **18/12/2010** à **11:38**

Bonjourrrnrnje n'avais pas le choix !!! je suis allé chez son fournisseur avec son code client qu'elle m'a donné, (il y'a que les commerçants qui peuvent faire leurs achats labas et non les particuliers) et donc je ne pouvais pas mettre la facture à mon nomrnrnEt comme l'appareil était un peu encombrant, c'est une de ses amis, qui m'a accompagné en voiture.rnrnJ'ai réussi à avoir un duplicata de la facture, et comme témoin il y a ses amis, maintenant reste à voir si elle dira la vérité sur ce qui c'est passé;rnrnEt oui, elle c'est probablement fait rembourser son appareil, donc un qu'elle a eu gratuit, et plus 233€ de l'assurance dans sa poche !!

Par **corima**, le **18/12/2010** à **14:08**

En avez vous fait part à votre école de formation ?

Par **Kamelia84**, le **18/12/2010** à **14:21**

Oui bien entendu !!rnrnMais sur ma convention de stage, il est mentionné que l'école n'est pas tenue responsable quant aux dégâts causés au matériel, par les stagiaires !!rnrnDonc il m'a clairement dit de me débrouiller toute seule, et que ça ne les regardait pas !! je rêve !!

Par **corima**, le **18/12/2010** à **16:28**

Si eux se dégagent de toutes responsabilités, on peut comprendre que la personne qui reçoit la personne en stage n'a pas plus envie d'être responsable de vos erreurs.rnMa foi, essayez de passer à autre chose, ça me paraît bien compliqué pour vous de récupérer quoi que ce

soit, vous avez payé en especes, facture au nom du salon de beauté à l'appui, meme si vous ne pouviez faire autrement, comment prouver vos dires. L'amie de votre "patronne" ne va pas plomber sa copine et le fournisseur ne prendra pas le risque de perdre une cliente

Par **Kamelia84**, le **18/12/2010 à 17:09**

Oh que non je ne passerais pas à autre chose !!
Je ne laisserais pas tomber !! c'est elle qui est en tord !!
Trouvez vous normal, que par sa position hiérarchique, cette femme, m'a extorquée de l'argent par son autorité, en usant de sa position et d'un moment de faiblesse de ma part suite a un incident de travail pour me soutirer de l'argent sans aucunes raisons valables ?
Ou pourrais je trouver des articles de lois auxquelles elles s'exposent et les fautes qu'elle a commise ?

Par **corima**, le **18/12/2010 à 17:15**

Et vous, etiez vous assuré pour les dommages que vous pourriez causer, parce que dans ce genre de cas, ce sont les assurances qui auraient du fonctionner

Par **Kamelia84**, le **18/12/2010 à 17:27**

Oui normalement c'est son assurance à elle
Moi j'avais contacter mon assurance responsabilité civil, il mon clairement dit qu'il ne couvraient pas les dommage causé dans le cadre professionnel mais seulement dans le privé. Et que c'étais à elle de faire marcher sont assurance professionnel

Par **Kamelia84**, le **18/12/2010 à 17:30**

Non, j'étais seulement assuré (par mon établissement) en cas d'accident de travail, ou au cours du trajet c'est tout, mais pas le reste.

Par **corima**, le **18/12/2010 à 17:33**

Le problème c'est que je ne trouve aucun cas ayant fait jurisprudence dans votre cas.
J'espere qu'une autre personne sur le forum pourra vous éclairer sur la marche à suivre si vous voulez la poursuite au tribunal